Image not found or type unknown

Litiges ou non avec l'ass maternelle

Par **MORELLO**, le **28/12/2009** à **14:21**

Bonjour,

Ayant fais deux CDD a ma nounou agrée aujourd'hui je lui propose une régularisation en CDI qu'elle refuse si cela n'est pas fait avec son contrat à elle car elle veut gerer elle meme le contrat de travail ainsi que les bulletins de salaires.

dois je lui verser la prime de précatrité si elle refuse le CDI ?

sachant qu'elle refuse de me le notifier par écrit quelles preuves ai je aux yeux de la lois ?

Merci pour votre reponse

Cordialemnt
Marina

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés